



Mon fils ne vuet plus vivre chez nous

Par **lili31_old**, le **15/06/2007** à **14:05**

mon fils vit pratiquement chez les parents de sa copine et a dit aux gendarmes suite a une plainte posee qu'il ne voulait plus vivre chez nous. il passe son bac et veut partir en universite. Il est majeur depuis octobre 2006. il a fait la demande d'un appartement au cross. Est on obligé de lui payer une pension alimentaire, ou de regler toutes les depenses liees a l'appartement. Nos revenus sont modestes et avont des credits .

Par **Jurigaby**, le **15/06/2007** à **14:53**

Bonjour.

Techniquement oui, vous serez obligé de lui verser quelque chose.

Maintenant, si vous êtes fauché comme les blés, je ne vois pas comment vous pourrez lui payer quelque chose, ce sera à un juge d'en décider.